**Cahier des charges pour l’animation d’une formation sur la gestion des crises (RH)**

**1- Présentation de Coordination SUD**

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd’hui, plus de 180 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (le CLONG-Volontariat, le CNAJEP, la CHD, le CRID, le FORIM, et le Gi). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d’urgence, de développement, de protection de l’environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d’éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des ONG, l’appui et le renforcement de ces mêmes ONG, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Dans le cadre de sa mission d’appui aux ONG françaises de solidarité internationale, Coordination SUD propose des formations professionnelles ouvertes aux personnes salariées, volontaires et bénévoles des ONG de solidarité internationale. La formation est un outil essentiel au service des ONG, permettant d’accroître les connaissances et compétences mais aussi d’approfondir la réflexion et d’encourager l’échange de pratiques entre pairs. L’offre de formations proposée par Coordination SUD a pour but d’accompagner le développement des ONG de solidarité internationale et de les aider à relever les défis liés à un contexte en constante évolution. Il s’agit de renforcer le pouvoir d’agir des ONG de droit français, actrices de changement et promotrices de sociétés soutenables, équitables et inclusives.

**2- Contexte de la demande de formation**

Les organisations de solidarité internationale, bien que mobilisées pour répondre aux situations de crises et de détresse, ne sont pas exemptées des crises internes. À l’heure actuelle, le milieu associatif doit faire face à une crise brutale, qui bouleverse les organisations à bien des égards. Cette crise modifie les formes de management. Elle appelle également à revoir les pratiques pour mieux gérer les entités dans cette période difficile.

Type de crises : économique (financements), sanitaire (le COVID), psychologiques

En 2016, la loi Sapin 2, complétée par la loi Waserman et le renforcement des mesures contre le harcèlement, oblige les employeurs à mettre en place des mesures de signalement des délits et autres manquements aux règles éthiques de manière confidentielle, et d'adopter des dispositions d'agir sans délai lorsque des faits de souffrance au travail sont portés à leurs connaissance.

Les dispositif d’alerte et d’enquête interne sont lors des outils importants à maitriser pour la protection de l’organisation et des salariés, et requièrent une bonne compréhension du cadre juridique et opérationnel dans lesquels ils interviennent.

Un dispositif d’alerte robuste implique la création de canaux de communication sécurisés et anonymes, la mise en œuvre de procédures qui respectent la confidentialité et l’intégrité des données, et l’assurance que chaque alerte est examinée de manière juste et approfondie. L’enquête interne est un processus indispensable à toute décision, qui établit la véracité et l’ampleur des faits. Sa régularité de conditionne également la légalité des conséquences effectives qui y seront données et préserve la qualité des relations de travail.

Une telle démarche renforce la confiance des employés dans le système d’alerte, encourage une culture d’entreprise transparente et responsable, et contribue à la promotion d’une culture d’intégrité et de transparence au sein de l’entreprise.

Grâce à cette formation, Coordination SUD souhaite renforcer le secteur de la solidarité internationale au traitement d’alertes de manière éthique et juridiquement responsable, et à la mise en place de processus internes robustes et efficaces pour le recueil et le traitement des alertes.

Coordination SUD recherche une consultance pour l’animation de cette formation sur une période de trois ans, renouvelable ou non chaque année. Il est possible que la formation soit répétée au cours de l’année, selon le volume d’inscriptions reçues.

**3- Objectifs, durées, dates et public cible du cycle de formation**

La formation devra revenir sur les points essentiels de la gestion de crise interne permettant à l’organisation d’adopter l’attitude adéquate et les actions nécessaires pour affronter la crise.

**Objectif général :** sensibiliser aux obligations légales en matière de recueil des signalements ; former à la gestion de l’alerte et de l’enquête interne.

**Objectifs spécifiques :**

* Expliciter le cadre juridique et le dispositif de protection des lanceurs d'alerte
* Acquérir les compétences nécessaires pour établir et gérer efficacement les procédures internes de recueil d’alerte
* Savoir conduire et mener au bout une enquête interne

**Contenu à développer (non exhaustif) :**

1. Expliciter la notion de crise et délimiter le cadre juridique du lanceur d’alerte
* Notion de crise (spécifiquement dans le secteur associatif)
* Rappel du contexte, des enjeux et des risques juridiques, économiques, réputationnels, médiatiques
* Scénario type et conséquences interactives
1. Bâtir le dispositif d'alerte interne adapté
* Quelles attitudes adopter ?
* Autodiagnostic organisationnel ou cas pratiques spécifiques
* Nécessité d'un référent ou d'une structure, les différentes options : référent unique ou équipe, interne ou externe, rattachement hiérarchique
* Modalités de la procédure d'alerte : paliers, traitement, recevabilité, enregistrement
* Information des salariés et respect de la confidentialité
* Déterminer la recevabilité d'une alerte
1. Mener l’enquête interne
* Cellule de crise : organisation, périmètre, responsabilité
* Enquête interne et éventuelle enquête judiciaire : méthode, compétences, outils
* Gestion de la communication : interne et externe
1. Gérer la sortie de crise et ses suites
* Mettre en place les mesures nécessaires à la résolution de la crise interne
* Maintien d'un état de veille
* Assurer le suivi des actions correctives
* Capitalisation et évolution dynamique de l’organisation et des process

Public cible :

* Directions et instances d’organisations de solidarité internationale
* Responsables des Ressources Humaines
* Les référents dédiés (référent éthique, référent risques…)
* Membres du CSE
* Tout employé·e souhaitant s’investir dans les aspects d’éthique et de conformité au sein de son organisation

Durée de la formation : 14 heures, soit 2 jours de formation.

Premières dates à assurer : **16 et 17 octobre 2025**

**4- Méthode et technique d’intervention**

La consultance devra disposer d’une excellente connaissance du milieu de la solidarité internationale ainsi que des dynamiques et enjeux propres aux organisations qui y évoluent. Elle devra maîtriser l’analyse et la gestion des crises internes susceptibles de s’y déclencher – par exemple : licenciements liés à des ruptures de financement, sur-investissement des équipes, situations de burn-out ou conflits interpersonnels. Elle devra également être à jour des évolutions récentes du contexte et des obligations juridiques applicables, notamment en matière de droit du travail, de santé et sécurité au travail, et de prévention des risques psychosociaux.

Elle devra, sur la base de son expérience, proposer toutes les approches méthodologiques qui lui sembleront pertinentes. Le dispositif pédagogique devra permettre une participation **active** des personnes participantes, qui intègre leurs cas pratiques réels, tout en veillant à favoriser un cadre bienveillant et confidentiel.

La consultance devra développer son intervention en associant les apports théoriques à des apports pratiques, et devra permettre aux personnes participantes de diagnostiquer les actions à mener, et d’élaborer les bases d’un dispositif d’alerte interne.

Les sessions de formation devront s’appuyer sur l’expérience des personnes participantes en encourageant les échanges au sein du groupe (échange de pratiques, analyse partagée de situation, mises en situation, etc.).

Une documentation pédagogique sera fournie par la consultance à chaque personne participante sous format électronique (synthèse de la formation, outils pratiques, listing de ressources, etc.).

**5 – Evaluation de la formation**

**Evaluation des acquis**

Tel que requis par la certification Qualiopi, la consultance évaluera les compétences acquises et la progression des stagiaires grâce à la formation. Elle proposera un dispositif d’évaluation adapté aux objectifs pédagogiques. Cette évaluation peut par exemple prendre la forme d’un questionnaire en aval ou en début de formation et un questionnaire en fin de formation. Les résultats de cette évaluation devront être transmis à Coordination SUD.

**Evaluation de satisfaction de la formation**

Pour mesurer la satisfaction du groupe vis-à-vis de la formation, un questionnaire d’évaluation en ligne, créé et transmis par Coordination SUD aux personnes participantes, sera diffusé en fin de formation. Ce questionnaire sera partagé avec la consultance, et servira dans la démarche d’amélioration continue de la formation de Coordination SUD.

**Bilan de la formation par la consultance**

Pour cette même démarche d’amélioration continue, Coordination SUD soumettra un questionnaire d’évaluation de la formation et du partenariat entre les deux parties à la consultance, dans un délai de 15 jours après la fin de chaque formation, afin de recueillir l’évaluation de la formation de la consultance et les pistes d’amélioration continue proposées par la consultance.

**6- Moyen mis à disposition par Coordination SUD**

Les sessions de formation en présentiel se tiendront à Paris, dans les locaux de Coordination SUD, dans la mesure du possible.

Coordination SUD met à disposition :

- une salle de formation pouvant accueillir 20 personnes

- un vidéoprojecteur, un tableau blanc, un paper board, des fournitures pour écrire

- une connexion internet (wifi)

- des impressions ou photocopies de documents

**7- Contenu de l’offre, budget et modalités financières**

L’offre devra présenter de manière précise les actions (thèmes/problématique abordés, outils pédagogiques…) préconisées pour atteindre les objectifs définis dans le présent cahier des charges, le programme de formation prévisionnel, et le CV de la personne intervenante en précisant sa qualification professionnelle, ainsi que des références en lien avec la formation.

La consultance devra avoir connaissance des [dispositifs et obligations concernant la certification Qualiopi](https://certifopac.fr/qualiopi/referentiel/), particulièrement les critères 2 (*Objectif et adaptation des prestations*) et 3 (*Accueil, suivi et évaluation du public*), et pourra être en mesure de mettre en œuvre toutes techniques et méthodes pédagogiques en faveur de la qualité des actions de formations, dans le cadre des exigences Qualiopi.

Le budget défini pour cette formation est de **2 000€ TTC (1 000€ par jour de formation)**. Les offres excédant ce montant seront néanmoins étudiées mais devront justifiées par leur qualité ou par des contraintes spécifiques (frais de déplacement importants, etc.) du dépassement budgétaire.

Le coût de la prestation de formation en euros TTC devra inclure :

- La conception et l’animation de la formation

- Un rendez-vous de cadrage en amont de la formation pour adapter la formation aux besoins et attentes des stagiaires

- La création du/des questionnaire(s) d’évaluation des acquis des participant·e·s (autodiagnostique en amont/questionnaire de compréhension en aval)

- La rédaction du bilan de fin de de formation par la consultance

- Les coûts de déplacement et d’hébergement de la consultance si nécessaire

Les structures non assujetties à la TVA devront l’indiquer clairement dans leur offre.

Le paiement sera réalisé en fin de formation, à réception de la facture et du bilan de la formation de la consultance.

**8- Délai et Processus de sélection**

Les réponses au cahier des charges sont à adresser au plus tard **le 05/09/2025** par courriel à :

**Kamar GHARBI,** **formation@coordinationsud.org** **et** **gharbi@coordinationsud.org**

**Les candidatures seront traitées dès leur réception et la consultance pourra être attribuée avant la date limite. Il est donc fortement recommandé de transmettre votre dossier au plus tôt.**

Les offres seront évaluées en fonction des points suivants :

- Disponibilité pour assurer les premières dates de formation en octobre

- Expériences et références de la consultance en rapport avec le thème de formation

- Connaissance du secteur de la Solidarité internationale et des enjeux

- Compréhension des enjeux et des objectifs de la formation

- Contenu et séquençage de la formation

- Adaptation des méthodes et techniques pédagogiques au public

- Qualité de la documentation pour les personnes participantes et du dispositif d'évaluation

- Processus d’évaluation des acquis

- Budget

Les offres retenues en présélection pourront être approfondies par un entretien téléphonique pour le choix final.